

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Lettre d’information - n°1/2022 - 5 janvier 2022**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

***L’association des Amoureux de Porquerolles***

***vous présente ses meilleurs vœux pour 2022***

***« Pour ce qui est de l’avenir, il ne s’agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »***

***Antoine de Saint-Exupéry***

**OBJECTIFS 2022**

1. Veille des projets qui ont, ou auront, un impact sur la vie à Porquerolles… …2
2. Suivi des mesures de régulation de la fréquentation de l’île……………………2
3. Participer au programme d’action des 5 thématiques de Smilo :………………5
4. « Quellesperspectives pour l’avenir de Porquerolles ?....................................7

Week-end à l’île Saint-Honorat…………………………………………………….7

Annexe (5 propositions perspectives pour l’avenir de Porquerolles)…………..8

***« Être amoureux de Porquerolles c’est contribuer à protéger***

***la beauté, la sérénité et la vie de l’île sous toutes ses formes,***

***pour le présent et pour les générations futures »***

**NOS OBJECTIFS 2022**

1. **Veille et suivi des projets**

Assurer la veille des projets qui ont, ou qui auront, un impact sur la vie à Porquerolles et son devenir pour les générations futures.

Participer à la concertation sur ces projets. Exprimer le point de vue de l’association et présenter des propositions de solutions concrètes, en liaison étroite avec les autres associations de l’île.

Parmi les projets en cours ou à engager prochainement :

* Suite des mesures de régulation de la fréquentation de l’île
* Consultation sur le mouillage organisé
* Consultation sur l’aménagement du port et de ses interfaces avec le village
* Second plan triennal d’actions du Parc national
1. **Suivi de la régulation de la fréquentation de l’île**
	1. **Arrivées de passagers par l’ensemble des navettes**
		1. Tirer les leçons des mesures prises en juillet et aout 2021 pour réduire le nombre de passagers sur l’ensemble des navettes et diminuer les encombrements à la Tour Fondue :
* Respect du maximum fixé de 6000 passagers par jour, dont 4000 pour la TLV et de 2000 pour les autres bateliers (3 dépassements début août).
* Réservation préalable par Internet des places sur la TLV (60%).
* Bonne utilisation des bus de la ligne 67 permettant le transport à partir du centre-ville et des parkings de délestage gratuits de l’Espace 3000 et d’Arromanches, avec gratuité pour les personnes ayant une réservation sur les navettes.
* Messages envoyés aux usagers pour les informer la veille de la saturation des réservations, les inciter à reporter leur transport après 11h et à utiliser le bus 67.
* Test sur l’application Waze incitant les automobilistes à opter pour une autre destination pendant les périodes de saturation de la Tour Fondue.
* Navettes directes de la TLV à partir du port Saint-Pierre vers Porquerolles.
	+ 1. Proposer les améliorations à apporter dès la saison 2022, notamment :
* Coupler la réservation des navettes TLV avec celle du parking.
* Accroître la communication préventive sur la réservation préalable des navettes, des parkings, et sur les bus 67.
* Rechercher un meilleur lissage entre les jours de la semaine les plus chargés et ceux plus fluides pour les bateliers hors DSP.
* Faire effectuer des contrôles indépendants du nombre de passagers sur plusieurs journées chargées.
* Les jours de risque incendie, de même que l’accès aux massifs forestiers est fermé, limiter le nombre de passagers à partir de la Tour Fondue et annuler les autres navettes.
	+ 1. Faire réaliser pendant la saison 2022 une enquête qualitative de satisfaction auprès des visiteurs et des îliens, comme celle qui avait permis d’identifier les niveaux critiques d’insatisfaction[[1]](#footnote-1).
	1. **Prendre en compte les autres arrivées de passagers au port**

Comptabiliser dans la fréquentation du port de Porquerolles les entrées des passagers des bateaux-taxi, de la vedette de l’IGESA, des diverses petites unités de transports payants, mais aussi du nombre de passagers arrivant par les bateaux de plaisance.

* 1. **Arrivées par les plages et les mouillages**
		1. Poursuivre le travail du projet du PNPC de mouillages organisés autour de l’île.
		2. Renforcer, faire mieux connaître et faire respecter les règles d’accès à l’île par les embarcations motorisées, en particulier pour les plages et les zones réservées à la baignade (ZIM : zones interdites au mouillage, ZIEM : zones interdites aux embarcations motorisées, chenaux d’accès, etc.).
		3. Renforcer le contrôle des débarquements directs sur les plages ou le rivage de passagers par des petites embarcations à usage commercial.
	2. **Les nouvelles possibilités de réglementation**

Jusqu’à présent les collectivités territoriales n’avaient pas d’instrument juridique suffisant pour réglementer la fréquentation.

Une des dispositions de la loi « Climat et résilience » adoptée le 20/07/2021 ajoute désormais un article au code de l’environnement donnant la possibilité pour le maire ou le préfet, d’interdire ou de réglementer, l’accès ou la circulation des personnes et des véhicules (au sens large) aux espaces protégés, dès lors que cet accès est de nature à compromettre la protection de ces sites naturels et des espèces animales ou végétales.

Ceci pourrait notamment s’appliquer pour limiter ou interdire les arrivées de passagers les jours de fermeture des massifs forestiers pour risque incendie. Ce qui faciliterait également les évacuations de l’île en cas de sinistre grave.

* 1. **Suivre l’expérimentation de régulation du nombre de vélos [[2]](#footnote-2)**

Après concertation entre le Parc national et les loueurs de vélos il a été décidé de limiter le nombre de cycles autorisés à circuler dans le cœur de parc à un maximum de 2000/jour, dont 1500 vélos de location (comprenant un maximum de 15% de cycles à assistance électrique par loueur). À cette fin, un test de marquage distinguant les vélos de location, ceux des habitants et ceux traversés à la journée a commencé à être mis ne place en août 2021. Des tests de contrôles ont été réalisés.

En 2022, seuls les vélos munis du dispositif de marquage seront autorisés à circuler sur les itinéraires déterminés en cœur de parc. Au cours de la réunion du Parc avec les associations le 16 septembre, il a notamment été question du nombre de plus en plus élevé de vélos électriques et de leur vitesse excessive. Il a été demandé que des aménagements soient réalisés à l’arrière des plages pour que les vélos ne soient pas entreposés sur la végétation ou entassés par terre et d'améliorer le plan des chemins autorisés remis aux clients.

1. **Participer au programme d’action Smilo Porquerolles**

L’association continuera à focaliser ses actions relatives à la vie de l’île, sur les cinq thématiques de la démarche Smilo : Eau et assainissement - Déchets - Énergie/Climat - Paysages - Biodiversité et écosystèmes, avec 3 à 4 objectifs prioritaires pour chaque thématique.

* **Relancer le « comité insulaire Smilo de Porquerolles »[[3]](#footnote-3),** actualiser et accélérer la mise en œuvre des différentes actions du plan stratégique établi à partir du diagnostic.

**3.1. Eau et assainissement**

* + 1. Accélérer la mise en service du sealine (2023).

* + 1. Poursuivre les ateliers eau pour réduire les consommations d’eau par les différents consommateurs.
		2. Lancer le projet de rénovation de la station d’épuration.
		3. Relancer les décisions sur le nombre de toilettes publiques dans le village, sur le port et à l’arrière des plages.

**3.2. Déchets**

|  |
| --- |
| 3.2.1. Poursuivre l’amélioration des points collectifs de tri sélectif du village, du port et de l’intérieur de l’île (esthétique, propreté, capacité des conteneurs, informations, fréquence de collecte). |
| 3.2.2. Mener une campagne de sensibilisation et de mobilisation de l’ensemble des acteurs pour l’application des bonnes pratiques de tri sélectif. |
| 3.2.3. Développer le programme de lutte contre les déchets plastiques et les mégots avec les commerçants et auprès des consommateurs3.2.4. Mettre en place la récupération des déchets végétaux du village, leur broyage et leur valorisation par compost pour les vignes et le maraichage. |

* 1. **Énergie - Climat**

3.3.1. Actualiser le diagnostic et le plan stratégique de Smilo Porquerolles pour tenir compte des résultats du diagnostic énergétique réalisé par le PNPC.

3.3.2. Définir des objectifs et des plans d’action pour la contribution de Porquerolles aux objectifs nationaux et internationaux de lutte contre le dérèglement climatique, la réduction de la consommation d’énergie, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables.

3.3.3. Mettre en place un groupe de travail sur l’adaptation de l’île aux différents impacts du dérèglement climatique.

3.3.4. Suivre les travaux de rénovation énergétique du Hameau du PNPC, et la pose de panneaux solaire sur la zone artisanale.

* 1. **Écosystèmes et biodiversité**

3.4.1. Contribuer à l’avancement du projet du PNPC de préservation des posidonies par l’organisation de mouillages organisés dans l’espace marin protégé de Porquerolles.

3.4.2. Continuer à agir pour obtenir la réduction de l’hyper fréquentation de l’île, cause d’atteintes aux écosystèmes et à la biodiversité.

3.4.3. Plaider pour limiter plus fortement le nombre de véhicules (voitures, motos, vélos) en circulation sur l’île, cause de l’érosion des sols et d’écrasement des jeunes pousses en sous-bois. Veiller au respect de la vitesse maximum de 20 km/h sur l’île, par tous les véhicules.

3.4.4. Renforcer les mesures de prévention incendie afin de lutter contre la destruction par le feu des écosystèmes de l’île.

3.4.4. Lien à établir avec l’adaptation aux impacts du dérèglement climatiques sur les espèces animales et végétales (2.3.3.)

* 1. **Paysages**

3.5.1. Faire présenter au comité insulaire les propositions de l’étude « Plan paysage » réalisée à la demande du PNPC, en veillant à la prise en compte des projets déjà étudiés ou en cours, pour le port et pour l’entrée du village.

3.5.2. Participer aux consultations des études lancées par la Métropole en 2021 pour l’aménagement du port et de ses interfaces avec le village et les entrées dans le cœur de Parc.

3.5.3. Procéder au nettoyage et à la remise en état de La Garonne, depuis sa source, jusqu’à son débouché dans le port.

1. **Quelles perspectives pour Porquerolles ?**

À l’occasion du 50ème anniversaire de l’achat de l’île de Porquerolles par l’État les Amoureux de Porquerolles ont lancé en 2021 une consultation auprès des différents acteurs de la vie de l’île. L’analyse des principaux événements depuis 1971, du bilan et des leçons tirées permet de lancer une réflexion sur les perspectives d’avenir de l’île.

Cette réflexion est proposée aux instances de gouvernance de l’île (Mairie de Hyères, Métropole TPM, Parc national, Préfecture) et aux associations porquerollaises. Elle s’articuler autour de cinq propositions de débat :

1. Définir une stratégie partagée par l’ensemble des acteurs pour Porquerolles à l’horizon 2050
2. Mieux prendre en compte le caractère distinctif du cœur de parc national (terrestre et maritime)
3. Promouvoir une nouvelle politique du tourisme
4. Sortir de l’inaction face au dérèglement climatique
5. Adopter une gouvernance transversale

*Voir les cinq propositions en annexe ci-jointe*

**Week-end à l’île Saint-Honorat**

Dans le cadre des relations inter-îles, les Amoureux de Porquerolles proposent à leurs membres un week-end de rencontre avec l’Abbaye de l’île Saint-Honorat, partenaire du réseau Smilo, les 7,8 et 9 mai 2021.

Voir le programme joint au mail d’envoi aux membres de la lettre d’information. Si vous souhaitez y participer, merci de bien vouloir vous préinscrire dès maintenant.

amoureuxporquerolles@gmail.com

Une confirmation d’inscription vous sera adressée en février.

\_\_\_\_\_\_

Annexe

**5 propositions « Perspectives pour l’avenir de Porquerolles »**

1. ***Définir une stratégie partagée pour Porquerolles à l’horizon 2050***

**Motifs**

Face aux conséquences économiques, sociales et environnementales des principaux enjeux pour l’avenir de Porquerolles : tels que la sur-fréquentation terrestre et maritime, les impacts du dérèglement climatique y compris sur patrimoine naturel et sur le tourisme, le risque incendie, l’érosion de la biodiversité, etc., Porquerolles, doit se doter d’une vision et d’un plan stratégique à l’horizon 2050 [[4]](#footnote-4).

Ce plan, partagé par l’ensemble des acteurs concernés par la vie de Porquerolles [[5]](#footnote-5), aiderait à structurer l’ensemble des activités de l’île autour d’objectifs porteurs de sens et de mobilisation collective, dans lesquels chaque acteur pourrait s’inscrire et participer.

**Moyens proposés**

La définition de cette stratégie devrait notamment prendre en compte :

* L’existence des stratégies à moyen/long terme des différentes instances de gouvernance, la place et le rôle que Porquerolles peut y jouer.
* Les données scientifiques pour les 30 prochaines années sur l’évolution climatique (6ème rapport du GIEC [[6]](#footnote-6)), et sur l’érosion de la biodiversité (UICN [[7]](#footnote-7))
* Les travaux du Parc national sur « Cap 2050 »
* Les échanges d’expériences avec d’autres îles (réseau Smilo)
1. ***Mieux prendre en compte le caractère distinctif du cœur de Parc national***

**Motifs**

Le caractère distinctif d’un cœur de Parc national exceptionnel et de ses missions ne sont pas mis suffisamment en avant dans la communication et la valorisation de Porquerolles, trop centrées sur l’image touristique de ses plages.

Les visiteurs ignorent en majorité qu’ils sont dans un parc national et les comportements à respecter.

Par ailleurs, Porquerolles est appelé à jouer un rôle important dans les objectifs français et internationaux de protection et de régénération de l’environnement et la préservation de la biodiversité par le renforcement des aires protégées.

Les moyens humains et financiers dont dispose actuellement le PNPC ne sont pas à la hauteur de ses missions, des enjeux environnementaux et de l’extension de son périmètre géographique en 2012, en particulier pour les actions de surveillance et de police.

**Moyens proposés**

Il convient de valoriser le caractère distinctif du PNPC en développant davantage l’offre d’activités ouvertes au public pour la découverte et la connaissance de la richesse, de la spécificité, de la diversité des espèces végétales et animales, terrestres et maritimes (visites guidées, conférences, expositions, projections, débats…). Cet élargissement de l’offre devrait pouvoir s’étendre à différents acteurs, au-delà même du Parc.

Porquerolles se prêterait parfaitement à l’organisation toute l’année d’événements et de séminaires sur les questions d’environnement, de biodiversité, de régénération des espèces, du bio mimétisme (innovations techniques inspirées des matières, formes, propriétés et fonctions du vivant).

Peut-être y créer une « Académie de l’environnement et de la biodiversité » ?

Des pressions doivent être exercées par tous les acteurs auprès des instances nationales mais aussi territoriales et internationales pour adapter les moyens humains et financiers du PNPC au nombre et à l’importance de ses missions.

Créer, enfin, un véritable marquage de l’entrée dans le Parc par tous les points d’accès maritimes à l’ile, et le rappel des comportements à respecter qui restent confidentiels[[8]](#footnote-8).

Le nom de « Parc national de Port-Cros », s’il fut une référence à l’origine, s’avère de plus en plus être un frein. Les gens pensent toujours que le Parc national est limité à Port-Cros. C’est un obstacle pour l’identité de Porquerolles et pour chacune des communes adhérentes du littoral. Suggestion : *« Parc national de la baie des îles d’or »* (PNBIO) qui – outre l’évocation de beauté, et son acronyme « BIO », aurait l’avantage de concerner à la fois les trois îles, les communes continentales d’adhésion et l’ensemble de l’espace maritime correspondant.

1. ***Définir une nouvelle politique du tourisme pour Porquerolles***

**Motifs**

La vie économique, la vie sociale et la vie de la nature de Porquerolles sont entièrement conditionnées par le tourisme. La politique touristique actuelle est essentiellement fondée sur l’attrait des plages et du soleil, limitée à la saison d’été. Elle attire une grande quantité de visiteurs à la journée, voire à la demi-journée. La majorité d’entre eux se rendent directement à la plage dès leur arrivée sur l’île, ne contribuant pas à l’économie de l’île. Par contre, leur accueil est une charge importante pour la collectivité en matière de sanitaires publics, de consommation d’eau, de gestion des déchets, d’impacts sur l’équilibre de la nature, et de risque incendie, etc.

Cette focalisation sur le tourisme limite les possibilités d’évolution et de diversification des activités économiques de Porquerolles et restreint les possibilités pour les habitants d’exercer d’autres métiers que ceux liés aux services touristiques saisonniers.

Il convient d’anticiper dès maintenant les impacts du dérèglement climatique sur le tourisme : montée régulière du niveau de la mer, avec rétrécissement ou disparition des plages, températures très élevées difficilement supportables en été, événements météo extrêmes, risque incendie accru par la sécheresse et la température, risques sanitaires, etc. (voir également la proposition 4).

Il faut également anticiper les impacts des futures réglementations des activités nautiques

**Moyens proposés**

Passer d’une politique du tourisme de masse axée sur l’attrait des plages et sur l’été, à un tourisme de qualité avec une offre diversifiée sur les activités du Parc national, les activités culturelles et la formation, permettant de maintenir une activité continue et un maximum d’emplois permanents.

Renouer avec le tourisme d’hiver, qui fit le succès de notre région, il pourrait offrir des nouvelles opportunités avec des températures plus douces que celles des étés à venir.

1. ***Sortir de l’inaction face au dérèglement climatique***

**Motifs**

Le dérèglement climatique constitue le risque majeur pour l’île de Porquerolles car il conditionne tous les autres risques, au premier rang desquels le risque incendie, les événements météo extrêmes, les conséquences pour le tourisme, pour l’agriculture, les vignes, et pour la survie des espèces animales et végétales (ou inversement le développement d’espèces invasives). Porquerolles, aurait pu ambitionner d’être exemplaire tant pour ce qui concerne la lutte contre les causes du dérèglement climatique que pour les mesures d’anticipation de d’adaptation aux impacts dus au dérèglement.

Malheureusement, pour le moment, ces deux enjeux majeurs sont très peu pris en compte à Porquerolles[[9]](#footnote-9). Depuis les engagements nationaux et internationaux de la COP 21 (novembre 2015), et depuis les objectifs fixés par la loi transition énergétique (août 2015), les compteurs de l’île sont restés à zéro progrès, qu’il s’agisse de la réduction de la consommation d’énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou du développement des énergies renouvelables**.**

**Moyens proposés**

Lutte contre le dérèglement climatique

Définir et de mettre en œuvre un plan d’action de contribution de Porquerolles aux objectifs nationaux et européens[[10]](#footnote-10), en lien avec les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) des collectivités du territoire en visant des objectifs précis pour 2030 et 2050 de réduction de la consommation d’énergie finale, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de production d’énergies renouvelables.

Ce travail pourrait être mené par le comité insulaire Smilo Porquerolles dans sa thématique « Énergie-Climat ». Il pourrait s’appuyer sur le diagnostic énergétique réalisé pour l’ensemble de l’île par le Parc national. Ce diagnostic avait notamment montré que 70 % des émissions indirectes de GES affectables à Porquerolles étaient dus à la douzaine de navettes estivales de passagers (hors TLV).

La DREAL[[11]](#footnote-11), dont l’une des missions centrales est de piloter au niveau local la mise en œuvre des politiques nationales, en particulier la transition énergétique et la lutte contre le dérèglement climatique et ses liens avec la biodiversité devrait être appelée à animer la conception et la réalisation d’un plan climat pour Porquerolles.

Anticipation et adaptation aux impacts du dérèglement climatique

Le groupe de travail « Adaptation au changement climatique », du Parc national, a dressé en 2019 un « état des lieux et des perspectives » afin d’anticiper les conséquences du dérèglement climatique sur la végétation et la vie des espèces animales, sur l’augmentation de la température et de l’acidité de la mer, sur la vulnérabilité des activités agricoles, économiques, touristiques et sociales, sur le risque incendie, etc. Il est indispensable de poursuivre et de compléter ce travail pour proposer des mesures concrètes de prévention et de limitation des conséquences de ces impacts.

Par ailleurs, le groupe de travail « Cap 2050 » du Parc national a travaillé sur trois ateliers thématiques : « Mer, plages et tourisme », « Vignes, vergers, maraîchage et jardins », « Forêt et lisières ». Quelles conclusions pouvons-nous en tirer d’une part pour s’adapter au mieux aux impacts prévisibles, et d’autre part pour saisir de nouvelles opportunités pour l’île ?

1. ***Adopter une gouvernance transversale***

**Motifs**

Le petit territoire terrestre de Porquerolles est géré par quatre autorités différentes (Préfecture, Métropole, Mairie, Parc national), sans compter, selon les sujets, la Région Sud, le Département du Var, les instances nationales et les exterritorialités militaires de l’IGESA et du sémaphore. L’espace maritime entourant l’île relève à la fois de la municipalité, du PNPC, des autorités maritimes et des douanes.

Cette gestion « multicouche », avec des instances qui ne possèdent ni les mêmes missions et objectifs, ni les mêmes procédures de travail, ni les mêmes moyens humains et financiers, provoque inévitablement, quelles que soient les bonnes volontés, des lenteurs ou des blocages dans la prise de décision et dans la mise en œuvre cohérente des actions, des doublons ou des vides, des incohérences.

**Moyens proposés**

Mettre en place, par consentement mutuel sans nécessairement de statut formalisé, une liaison transversale entre les autorités suivantes, ou leur représentant ayant pouvoir de décision : Préfet, Préfet maritime, Président de la Métropole, Maire de Hyères, Adjointe spéciale, Présidente et Directeur du PNPC, un représentant des habitants, un représentant des commerçants, en ajoutant selon les sujets, les autorités maritimes et militaires, la Région Sud et le Département du Var, pour traiter, au minimum une fois par an, des questions transversales, prendre des décisions communes et le cas échéant mutualiser des moyens.

Utiliser le Comité insulaire Smilo de Porquerolles qui a l’avantage de réunir à la fois les représentants des associations et activités de Porquerolles avec des élus et les responsables techniques de la Mairie, de la Métropole, du PNPC, y ajouter un représentant de la Préfecture pour travailler ensemble sur les sujets techniques qui relèvent des thématiques de Smilo[[12]](#footnote-12).

Associer plus étroitement les habitants aux études, aux projets, aux décisions et au suivi des actions mises en œuvre, améliorer la qualité et la régularité de l’information et la transparence sur le déroulement de ces projets, expliquer les raisons des décisions prises et des retards de mise en œuvre.

**-----------**

1. L’enquête de satisfaction des touristes réalisée pendant la saison 2018 avait montré que l’insatisfaction s’élève fortement (+ 28%) entre 3000 et 4750 visiteurs par jour, et que le taux atteint 48%, à partir de 6000 personnes. Elle montrait également les principales causes d’insatisfaction. [↑](#footnote-ref-1)
2. L’enquête réalisée en 2018 auprès des touristes montrait que la première cause d’insatisfaction était le nombre de vélos (37%), avant les poubelles (24%) et les toilettes (23%). [↑](#footnote-ref-2)
3. Le « comité insulaire Smilo de Porquerolles» réuni tous les acteurs publics et privés concernés par la vie de l’île, pour piloter ensemble la démarche (Métropole TPM, Mairie de Hyères, PNPC, associations, domaines viticoles et agricoles, pêcheurs, Villa Carmignac, Capitainerie du Port, TLV, Copains, Igesa, etc.). [↑](#footnote-ref-3)
4. C’est l’horizon dans lequel vivront pleinement les enfants qui naissent aujourd’hui. Ils seront les héritiers du patrimoine naturel, économique et culturel de l’île mais aussi des problèmes et handicaps que nous leur laisserons, faute de ne pas les avoir anticipés et résolus à temps. Des objectifs intermédiaires 2030 et 2040. [↑](#footnote-ref-4)
5. Région Sud, Préfecture du Var, Préfecture maritime, Métropole TPM, Mairie de Hyères, Parc national de Port-Cros, Département, habitants, commerçants, entreprises intervenant sur l’île. [↑](#footnote-ref-5)
6. GIEC : groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat) [↑](#footnote-ref-6)
7. UICN : Union internationale pour la conservation de la nature [↑](#footnote-ref-7)
8. La signalisation sur le Parc national à la gare maritime de la Tour Fondue est mal placée et d’une discrétion totale ! [↑](#footnote-ref-8)
9. À la seule exception, non encore réalisée, des projets de réhabilitation énergétique du Hameau du Parc national et de la pose de panneaux solaires sur une petite partie de la zone artisanale. [↑](#footnote-ref-9)
10. Notamment pour la France les objectifs de loi transition énergétique de 2015 et la loi climat de 2021. [↑](#footnote-ref-10)
11. DREAL : Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement du territoire et du logement. [↑](#footnote-ref-11)
12. Eau et assainissement – Déchets – Énergie/climat – Paysages – Biodiversité et écosystèmes. [↑](#footnote-ref-12)